

Objectifs de cet entretien



Un entretien, pourquoi ?

- **Créer les conditions d'une bonne communication entre l'AESH, l'école et la famille**
- **Présenter les finalités et le cadre de l'accompagnement.**
- **Énoncer clairement le rôle de chacun.**

Circonscription A-SH- DSDEN Territoire de Belfort

Trame entretien d'accueil AESH/Famille/Enseignant



La note DGESCO du 22-6-2023 précise que « Dans un souci d'égalité, les élèves en situation de handicap doivent effectuer leur rentrée en même temps que l'ensemble de leurs camarades. Dès la rentrée scolaire et si possible en amont de celle-ci, **toutes les familles d'élèves en situation de handicap doivent bénéficier d'un entretien d'accueil** [...] Cet échange est l'occasion de définir précisément les besoins et d'expliquer à la famille les moyens et les modalités de scolarisation et d'accompagnement qui seront mis en place. »

Vous trouverez en liste ci-dessous les **points à aborder lors de cet entretien** obligatoire :

1- **Présentation :**

L'entretien débute par la présentation de chacun (famille, AESH, enseignant, directeur).

À partir de la notification MDPH ou du PPS, préciser :

- Le type d'accompagnement : individuel (nombre d'heures indiqué) ou mutualisé (pas de quotité horaire).
- Les missions de l'AESH : accompagnement dans la vie quotidienne, accès aux activités d'apprentissage, accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle.
- L'emploi du temps qui est établi en concertation avec le coordonnateur du PIAL.

2- **Le rôle et les missions de chacun**

3- **La communication entre les différents partenaires.**

L'enseignant

Prépare le contenu pédagogique.

Définit les temps de concertation entre l'AESH et lui ainsi que leurs finalités.

Donne les consignes de travail à l'AESH.

Demande à l'AESH d'observer l'élève à l'aide d'une grille par exemple.

Définit les tâches principales de l'AESH grâce à ses observations et celles de l'AESH.

Demande à l'AESH de rendre compte précisément de la nature de l'aide apportée, notamment dans les situations d'exercices et d'évaluations.

Fait régulièrement le point avec l'AESH sur son accompagnement et les principales tâches qui lui sont confiées, afin de les ajuster.

Veille à maintenir la relation enseignant/élève.

Incite l'AESH à prendre de la distance pour favoriser l'autonomie de l'élève.

Définit les modalités d'accompagnement lors des évaluations.



L'AESH

Consulte dès la rentrée ou sa prise de fonction : la notification MDPH, le dernier compte-rendu d'ESS, le règlement intérieur de l'école, le projet d'école/de classe.

Exerce ses missions sous la responsabilité de l'enseignant.

Respecte les règles de bonne conduite (ponctualité, présentation, non utilisation du portable lors de l'accompagnement...)

Respecte la confidentialité.

Effectue les tâches définies par l'enseignant.

S'interroge sur la façon d'optimiser son accompagnement en collaboration avec l'enseignant :

Comment optimiser l'autonomie de l'élève dans les apprentissages ?

Comment faciliter la participation de l'élève aux activités collectives et aux relations interindividuelles ?

Comment assurer l'installation de l'élève dans les conditions optimales de sécurité et de confort ?

Rend compte de ses observations à l'enseignant (à l'oral ou avec un cahier de liaison par exemple).

Participe aux ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) et rédige un bilan de son accompagnement.

La famille

Présente la situation de son enfant : ses besoins, ses suivis et si elle le souhaite son handicap.

Respecte les moyens de communication fixés entre les partenaires.

Prend note des missions de l'AESH.

Informe de tout changement important concernant son enfant.

S'adresse directement à l'enseignant ou à l'enseignant référent de la scolarisation pour toutes demandes.

